

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 8 Mars 2022

Présents :

Mesdames : Marie-christine BINET, Patricia DEBBAH, Gisèle DUBARRY, Patricia LAVIGNE et Laure TAPIE.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Jean-claude ELEUSIPPE, Maurice GUILLAUME, Pierre LASPALLES, Dominique RICHARD et Patrick SOUBIES.

Absents excusés :

Madame Emilie BORGELLA a donné pouvoir de vote à Mme DUBARRY.

Madame FERBER- LEVÊQUE a donné pouvoir de vote à M GUILLAUME.

Monsieur MEDUS a donné pouvoir de vote à M RICHARD

Absente : Mme DOLIÉ.

Secrétaire de séance : Mme Patricia DEBBAH

Lecture du précédent conseil municipal du 13/12/2021 par Patricia DEBBAH.

COMMUNICATION :

1. Projet de réfection du Pont de Gerde : intervention de Madame N.DARRIEUTORT et de Monsieur P.BRAU-NOGUE, Conseillers Départementaux.

Voir fin de compte rendu :

2. Recensement de la population :

- 725 logements d'habitation

- 1192 questionnaires complétés.

3. Maison Dauphole : compte rendu de la réunion « conférence des financeurs ».

Projet de réhabilitation de la maison Dauphole pour réaliser un projet d'habitat inclusif.

Le projet prévoit 6 logements de 30 à 35 m² et un logement de 30 à 40 m² destiné aux familles venant en visite. Il s'agira d'appartements autonomes, à loyer modéré.

A cette réunion ont participé : Madame la Sous-Préfète représentant l'Etat, la Banque des Territoires, la Région, le Département, l'ADIL.

Au terme de la réunion favorable au projet, il convient que la Mairie de Gerde dépose un dossier de demande de subventions aux différents partenaires ; pour ce faire, elle doit lancer un appel d'offres pour choisir un cabinet d'architecte . C'est à partir des devis détaillés des travaux que pourront être lancés les dossiers des demandes de subventions.

4. Ecole publique de Gerde : courrier de Monsieur AUMAGE, Inspecteur d'Académie reçu à la mairie notifiant la validation du 4ème poste d'enseignant pour la prochaine rentrée scolaire.

ORDRE DU JOUR :

1. DETR 2022 demande de subventions faites pour :

- Renforcement glissement de terrain8000 euros
- Implantation poteau d'aspiration réserve eau incendie5000 euros
- Acquisition foncière pour parking5000 euros
- Travaux peinture et plâtre à l'Eglise1700 euros
- Plantations6000 euros.

Vote : Unanimité

2. Personnel : Recrutement d'un agent technique :

La commission personnel s'est réunie le 25 février pour étudier les candidatures et choisir un candidat qui correspondait au profil demandé, sur la vacance du poste de Monsieur Courade qui est parti à la retraite fin décembre 2021.

Monsieur LASPALLEs a demandé une mise en disponibilité pour 5 ans, à compter du 1/05/2022, un recrutement sous contrat doit se faire.

Vote : Unanimité.

3. Approbation du rapport de la CLET en date du 2/02/2022 :

Le ville de Bagnères de Bigorre a repris la compétence du fond Alix, gestion, entretien et valorisation (Donation Eyssalet-Ardouin) celui-ci était resté à la CCHB.

Vote : Unanimité

4. Acquisition d'une bande de terrain avenue Philadelphie de Gerde pour création de parking.

Parcelle A 1053 n°45 appartenant à Monsieur DELAFOULHOUZE emplacement idéal pour faciliter le stationnement en bataille de 7 places. Les frais de géomètre, de notaire et la réfection de la clôture seront à la charge de la commune.

Montant3000 euros.

Vote : Unanimité.

5. Demande de l'association les « Amis de Philadelphie » pour l'implantation d'une stèle avec buste en bronze qui se situera à proximité de la cabane aux livres.

Vote : Unanimité.

6. Itinéraires VTT : autorisation de balisage et d'entretien des itinéraires VTT :

Après une réflexion collective , il est décidé de surseoir au vote et de demander une visite des itinéraires à l'ACBB coordonnée par Madame MOLENAC, puisque la mairie demeurera organe décisionnaire.

Vote reporté.

Questions diverses :

Tableau des permanences de la tenue du bureau de vote pour les élections présidentielles sera envoyé par mail aux membres du conseil municipal.

Arrivée de Madame N.DARRIEUTORT et de Monsieur P.BRAU-NOGUE Conseillers Départementaux :

Monsieur P.BRAU-NOGUE expose les 2 projets retenus.

Soit pont élargi à 6 mètres avec passage piétons par passerelle Carré Py : coût 440 000€

Soit largeur 5.50 mètres avec trottoir PMR DE 1.40 mètre :coût 620 000€

Le Département a retenu le 1^{er} projet car le pont est en bon état et d'autres ouvrages endommagés par les récentes intempéries (Ordizan,Hiis..) ont la priorité.

Une discussion s'engage entre les représentants du département et les membres du conseil municipal.

Fin du conseil municipal à 20h45.

